

J'PEUX PAS, J'DOIS LIRE LA NOTE SUR LES CONGES !

LA FOCAL du SNU
POLE EMPLOI FSU
Février 2019

Alerte! la Direction régionale a reconnu des dysfonctionnements sur e-temptation notamment au 31/12/18 certains agents ont eu leur crédit d'heures supprimé. La direction a fait un rattrapage manuel « exhaustif » cependant si c'est votre cas n'hésitez pas à faire une réclamation en joignant une copie écran de votre compteur.

Prenez garde sur la pose de vos congés la direction dit qu'il y a « une mauvaise gestion de la part des agents »

Rappel pour bénéficier des jours de fractionnement :

- **Agent public** vous obtenez :

- 1 jour ouvré si prise de 5 à 7,5 jours congés annuels hors saison (01/01/N au 30/04/N et/ou 01/11/N au 31/12/N)

- 2 jours ouvrés si prise de 8 jours ou + hors saison (01/01/N au 30/04/N et/ou 01/11/N au 31/12/N)

- **Agent privé** si vous réunissez les 2 conditions vous obtenez :

- 1 jour ouvré si vous posez au minimum 10 jours ouvrés en continu de CP dans la période normale (1^{er} mai au 30 septembre) **et** vous devez poser en dehors de la période normale de 2 à 4 jours ouvrés CP consécutifs

- 2 jours ouvrés si vous posez au minimum 10 jours ouvrés en continu de CP dans la période normale (1^{er} mai au 30 septembre) **et** vous devez poser 5 jours consécutifs de CP en dehors de la période normale

Deux informations de la direction:

- une BDE sera organisée d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2019.
- si vous êtes concernés par un changement de coefficient en 2019:
- Dans le cadre de la classification quelque soit votre date anniversaire le changement se fera au 1^{er} janvier.
- Dans le cadre de l'accord PDL le changement sera applicable, soit au 1^{er} janvier soit au 1^{er} juillet 2019 selon votre date anniversaire.
- Dans tous les cas vous avez reçu un courrier en janvier 2019.



snudppdl@gmail.com

www.snupdlfsu.fr

Informez-vous !

Sylvie Aubert
Céline Comtet

Olivia Magnen
Anne Hillion

Claudine Théophane
Sandrine Boulay

Christel Daudin
Patricia Buchet
Catherine Brochard